

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

St. U. 187.6

Objet

*ETABLISSEMENT D'OUVRAGES
D'ENERGIE ELECTRIQUE
CONVENTION DE SERVITUDES
POSTE RATION.*

DATE DE CONVOCATION

30 JANVIER 1987

DATE D'AFFICHAGE

30 JANVIER 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

VOTE : POUR

CONTRE :

ABSTENTION

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

le six février

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - GAUDIN - M. GEOFFROY - Mme JEAN - MM. LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. MOST - Mme BARRAUD-DUCHERON par M. COUNIL - M. BERVARD par M. FABER - Mme FONTAN par M. ROUDOT - M. LACOTTE par M. MONNARD - M. REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.

Madame DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Une interruption de séance ayant été décidée à 19 H 30, la séance a été réouverte à 20 H 30.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 25 Mai 1981, le Conseil Municipal avait décidé de céder à E.D.F. une parcelle de 124m2 cadastrée section AX 24p sise Chemin de Ration afin de construire un transformateur H.T./M.T.

Après bornage et compte-tenu du faible encombrement du transformateur, il convient de ramener la surface de 124m² à 52m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ont l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 1985
Vu le projet de convention en date du 28 Novembre 1986,

DECIDE :

- de céder à E.D.F. un terrain d'une surface de 52m² issu de la parcelle cadastrée AX n° 24rive Chemin de Ration.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'établissement d'une convention relative à la cession susvisée.
- de faire établir par E.D.F. et à ses frais tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
ont signé au registre M. Les Membres présents
PR EXTRACTI CONFORME
En le Député-Maire
L'Adjoint Délégué
R. DAUZONNI



CONVENTION

Par devant nous, 1.

Ont comparu :

- Monsieur J.N. De LIPKOWSKI, Député Maire de la commune de ROYAN
représentant cette Commune et agissant en ladite qualité en vertu d'une
délibération du Conseil Municipal en date du 6 FEV. 1987

d'une part,

Et ELECTRICITE DE FRANCE, Service National, Etablissement public à
caractère industriel et commercial (loi du 8 Avril 1946) dont le siège est à
PARIS (8°) 2, rue Louis Hurat, désigné ci-après par l'appellation "E.D.F."
représenté par Monsieur GATELET Claude, Chef Adjoint du Centre de Distribution
Mixte de LA ROCHELLE
agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués,

d'autre part,

il a été arrêté et convenu ce

qui suit :

ARTICLE I

La commune de ROYAN se déclarant propriétaire
du terrain sis à Chemin de Ration et cadastré section AX n° 214 concède à
E.D.F. les droits suivants :

1°)- Occuper le terrain d'une superficie de 52 m² en vue de
l'édification d'un poste de transformation MT/BT (suivant plan ci-joint) et ce,
pendant toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage ;

2°)- Faire passer sur le terrain ci-dessus visé toutes canalisations
électriques nécessaires à la distribution générale de l'électricité, et,
notamment, les câbles devant relier le poste de transformation au réseau de
distribution ;

3°)- Faire pénétrer sur le terrain ci-dessus visé ses agents ou
ceux des Entrepreneurs dûment accrédités par elle, en vue de l'installation,
la surveillance, l'entretien et la réparation du poste de transformation et
des câbles électriques.

.../

ARTICLE II

La Commune s'interdit de concéder à des tiers tout droit quelconque sur le terrain occupé par le poste de transformation visé à l'article 1er et d'une manière générale, tout droit susceptible de nuire à son exploitation.

ARTICLE III

Les droits ci-dessus visés sont concédés par la Commune à E.D.F. dans l'intérêt du réseau de distribution générale de l'électricité. Ils le sont en conséquence à titre gratuit.

Pour la perception des salaires du Conservateur, les droits concédés sont évalués à 200,00 fr (DEUX CENTS FRANCS)

ARTICLE IV

Les droits d'acte ainsi que d'enregistrement et de publicité foncières seront à la charge d'E.D.F.

Fait en quatre exemplaires.

A 23 NOV. 1986

ELECTRICITE DE FRANCE,

Le Chef Adjoint de Ligne.

[Signature]
E. GABRIEL

Le 6 FEV. 1987

Pour le maire
Le premier adjoint

[Signature]



ETAT PARCELLAIRE

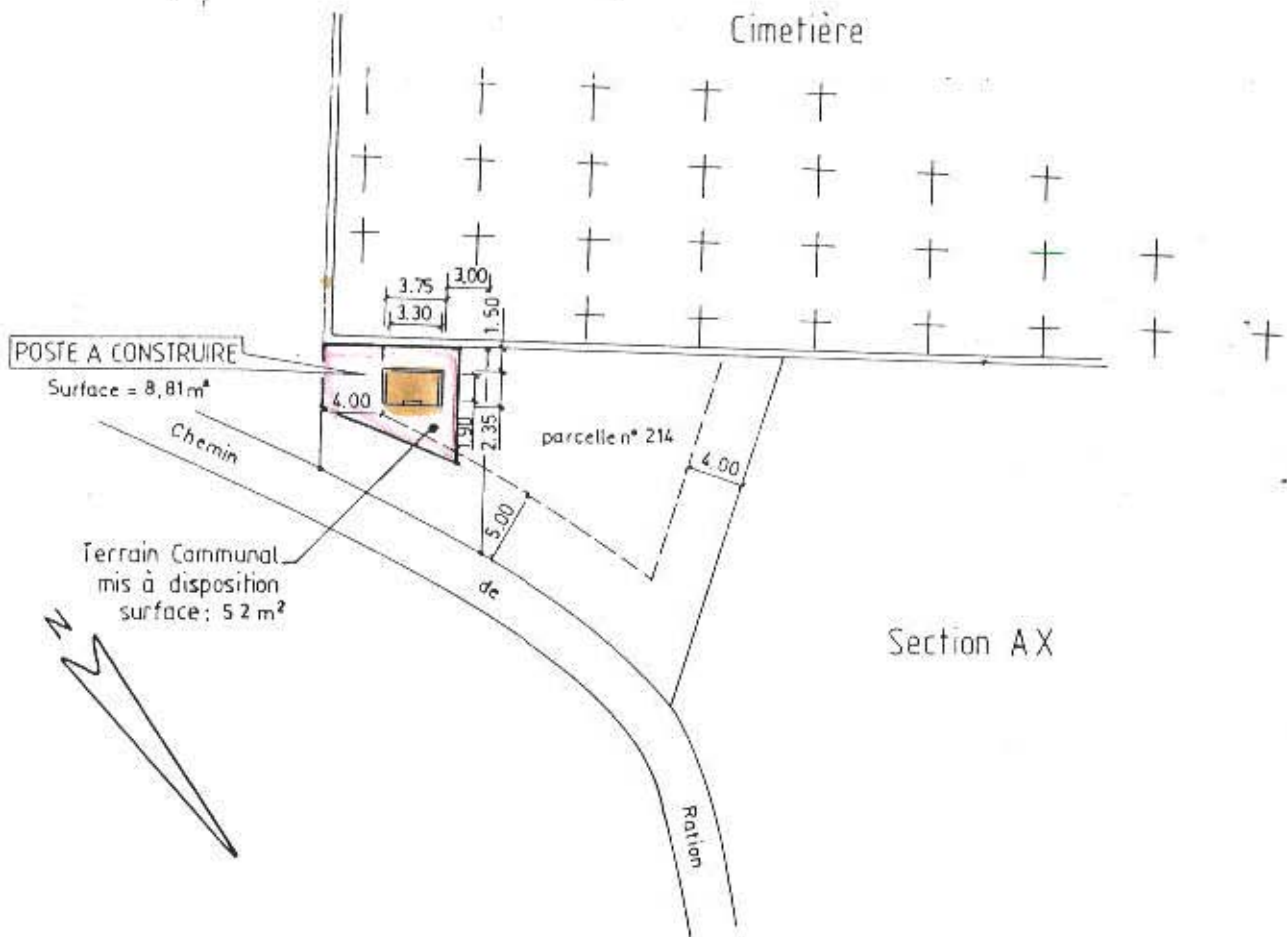
ALLOCATION A E.D.F.
POSTE RATION

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AX	24	Chemin de Ration	52m2	VILLE DE ROHAN



Pour le Député-Maire
Adjoint-Délégué:

[Signature]



Vu, pour être annexé à la convention pour la construction d'un poste de transformation sur un terrain mis à la disposition d'ELECTRICITE DE FRANCE par la ville de ROYAN, situé chemin de Ration sur la parcelle cadastrée Section AX-N°214.

Le, 28 NOV. 1986

VILLE DE ROYAN-

Pour la Maire,

L'adjoint-Délégué

[Signature]

Le,

ELECTRICITE DE FRANCE

Centre de Distribution

[Signature]

GAYELET



SUBDIVISION DE ROYAN

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
CENTRE DE DISTRIBUTION
DE LA ROCHELLE

POSTE MT/BT "RATION"
COMMUNE DE ROYAN
PLAN DE MASSE

Date : 14 - 11 - 86

Échelle : 1/500

Centre

N°

Sub.

N°

PC 5085



Vu, pour être annexé à la convention pour la construction d'un poste de transformation sur un terrain mis à la disposition d'ELECTRICITE DE FRANCE par la ville de ROYAN, situé chemin de Ration sur la parcelle cadastrée Section AX-N°214.

Le, 28 NOV 1986

VILLE DE ROYAN-



[Handwritten signature]

Le, 29 DEC 1986

ELECTRICITE DE FRANCE

Le Chef Adjoint de Centre,

[Handwritten signature]
C. GATELET

SUBDIVISION DE ROYAN

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
CENTRE DE DISTRIBUTION
DE LA ROCHELLE

POSTE MT/BT "RATION"
COMMUNE DE ROYAN
PLAN DE SITUATION

Date : 14-11-86

Échelle : 1/10.000

Centre

N°

Sub.

N°

PC 5085